

22 nov 2019 -16:20

Appartient à Conseil des ministres du 22 novembre 2019

Institut national d'assurance maladie-invalidité : suppression de l'honoraire DCI

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à supprimer l'honoraire DCI afin de financer un honoraire pour le nouveau concept de "pharmacien de référence".

Dans le cadre de la réforme de la rémunération des pharmaciens, l'accent avait été mis sur une revalorisation des prestations intellectuelles du pharmacien liées aux actes pharmaceutiques. Le projet modifie l'arrêté royal du 16 mars 2010 afin de supprimer l'honoraire DCI et ainsi pouvoir financer la prestation "pharmacien de référence". Ce nouveau concept indique le pharmacien d'officine choisi par un patient chronique pour l'accompagnement et le suivi de son traitement médicamenteux. Pour rappel, l'honoraire DCI (pour une prescription sous dénomination commune internationale) a déjà été mis à 0 au 1er janvier 2019 via un avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mars 2010 visant l'instauration d'honoraires pour la délivrance d'une spécialité pharmaceutique remboursable dans une officine ouverte au public

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be